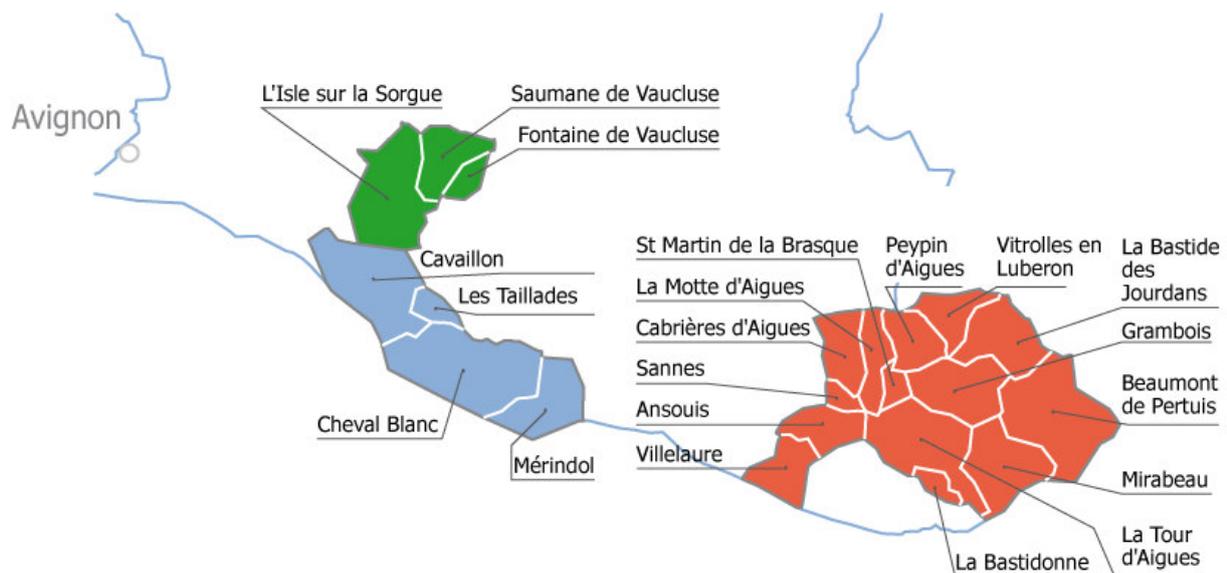


# RAPPORT ANNUEL 2014

## SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

### *PARTIE TRAITEMENT*



**Table des matières**

Glossaire.....	- 3 -
1 TERRITOIRE ET COMPETENCE.....	- 4 -
1.1 Le territoire.....	- 4 -
1.2 La compétence.....	- 5 -
1.3 Le financement.....	- 5 -
1.4 Les équipements.....	- 5 -
2 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2014.....	- 6 -
3 LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	- 7 -
3.1 Les ordures ménagères.....	- 7 -
3.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA.....	- 7 -
3.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR.....	- 8 -
3.2 Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavailon.....	- 13 -
3.2.1 L'organisation du fonctionnement.....	- 13 -
3.2.2 Fonctionnement.....	- 14 -
3.2.3 Les apports.....	- 16 -
3.2.4 Les emballages ménagers.....	- 16 -
3.2.5 Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle.....	- 20 -
4 LES INDICATEURS FINANCIERS.....	- 22 -
4.1 Montants globaux des dépenses et des recettes du service.....	- 22 -
4.1.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution.....	- 22 -
4.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	- 23 -
4.1.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat.....	- 24 -
4.1.4 Les frais de personnel.....	- 25 -
4.1.5 L'état de la dette.....	- 25 -
4.2 Dépenses de gestion des OMR.....	- 26 -
4.3 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle.....	- 29 -
4.4 Les charges générales.....	- 30 -
5 CONCLUSION ET PESPCTIVES.....	- 31 -

*Le présent rapport annuel de l'année 2014 est rédigé en respect du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*

*Il porte à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de traitement des déchets, déléguée au Syndicat Intercommunautaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères (SIECEUTOM).*

*Le Président peut être entendu à sa demande par le conseil communautaire de chaque membre ou à la demande de ce dernier pour commenter ce rapport.*

*Ce rapport sera présenté devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIECEUTOM.*

## Glossaire

---

COTELUB:	Communauté Territoriale Luberon Durance
LMV :	Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse
CCPSMV:	Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
CSDU:	Centre de stockage des déchets ultimes, remplacé par ISDND
DEEE:	Déchet d'équipement électrique et électronique
DIAA:	Déchets d'Industrie agro-alimentaire
DIB :	Déchets industriels banals
DAE :	Déchets d'activité économique (remplace DIB)
EJM :	Emballages et JRM
ELA:	Emballages de liquide alimentaire
EPCI:	Établissement public de coopération intercommunale
ISDND:	Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM :	Journaux Revues Magazines
NS:	Non significatif
OM :	Ordures ménagères
OMA :	Ordures ménagères assimilables
OMR:	Ordures ménagères résiduelles
PAP:	porte à porte (collecte)
PAV:	point d'apport volontaire
PPGDND:	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
TGAP:	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE:	Unité de valorisation énergétique
UVO:	Unité de valorisation organique

# 1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

## 1.1 Le territoire

Le SIECEUTOM a été créé en 1973 par le regroupement de quatre communes : Cavailhon, l'Isle sur la Sorgue, Cheval Blanc et Fontaine de Vaucluse. Il est devenu, depuis, le Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères auquel trois communautés de communes ont délégué la compétence traitement. Il s'agit des communautés de communes :

- ✓ Luberon Monts de Vaucluse - LMV
- ✓ Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse – CCPSMV
- ✓ Territoriale Sud Luberon – COTELUB

Le syndicat est en charge du traitement des déchets de 21 communes (cf. figure 1), soit une population de près de 70 000 habitants selon le recensement de 2006.

Le siège du Syndicat est à la mairie de l'Isle sur la Sorgue depuis 2001.

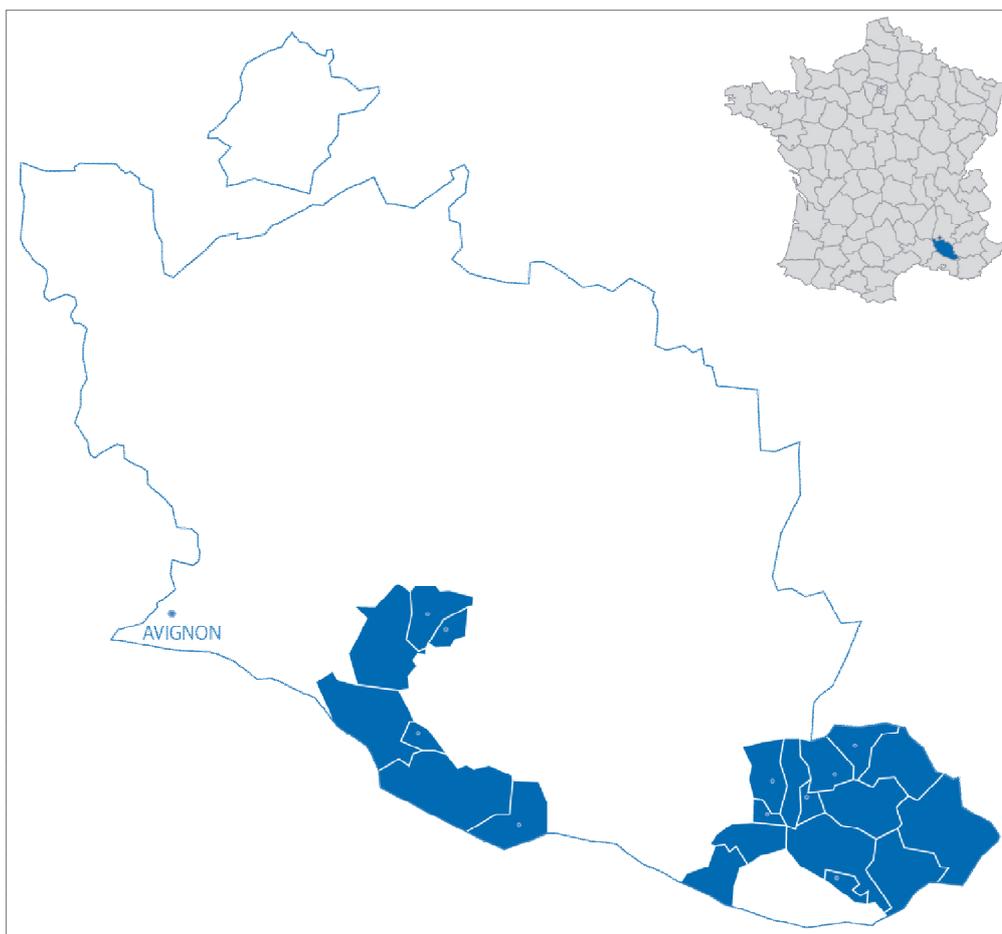


Fig. 1 – Territoire du SIECEUTOM dans le département de Vaucluse

## 1.2 La compétence

Chacun des membres a transféré la compétence « traitement » au Syndicat. Concrètement, à l'heure actuelle, ce traitement porte sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers issus de la collecte sélective.

## 1.3 Le financement

Le financement du service et des dépenses d'administration générale est assuré principalement par le versement d'une contribution par les membres. Le Syndicat perçoit aussi des recettes correspondant au rachat de matériaux valorisables et au versement de participations d'entreprises pour le traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères.

Le calcul de la contribution des collectivités membres est effectué en respect des statuts. Il intègre un double système : les coûts de traitement des déchets sont répartis au prorata des tonnages traités tandis que les autres dépenses dont les coûts de transport et les investissements sont réparties au prorata de la population.

## 1.4 Les équipements

Pour exercer sa compétence, le SIECEUTOM dispose des équipements suivants :

- deux installations de regroupement et de transfert des ordures ménagères résiduelles à partir desquelles les OMR sont acheminées vers des installations de traitement :
  - l'une à Cavaillon : il s'agit du système de réception des déchets qui équipait l'ancienne usine de compostage située quartier le Grenouillet qui a été réadapté. Cette installation est ancienne (1978) et vétuste et va nécessiter des travaux de remise en état.
  - l'autre à Pertuis qui est également utilisée par la Communauté du Pays d'Aix.
- une déchetterie industrielle construite en 1991, située à Cavaillon permettant le conditionnement et le transfert :
  - des emballages ménagers issus des collectes sélectives qui sont dirigés vers un centre de tri
  - d'autres matériaux : déchets des activités économiques, végétaux, cartons, bois et ferrailles qui sont dirigés vers des filières de valorisation.

Les équipements de transfert sont localisés sur la figure ci-contre. Il a été rajouté pour information les quatre déchetteries existantes à la disposition des particuliers, installations qui sont gérées par les communautés de communes adhérentes car elles relèvent de l'exercice de la compétence collecte.

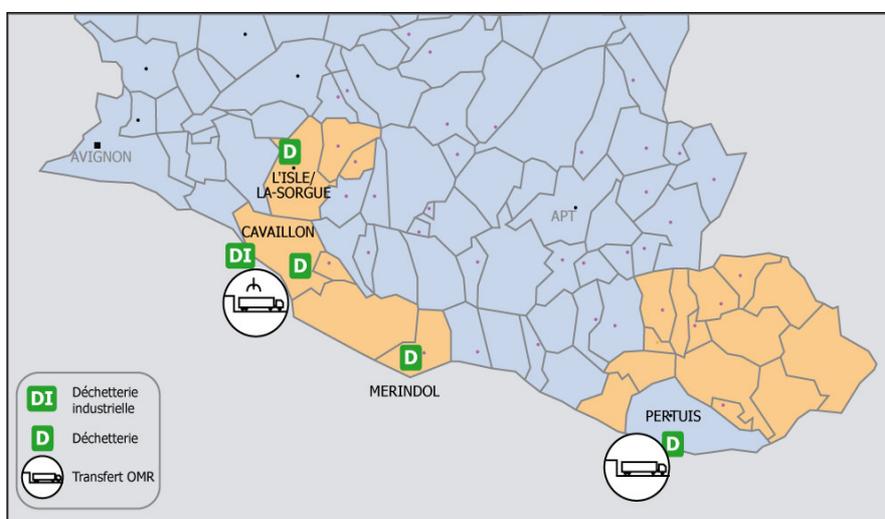


Fig. 2 – Equipements de transfert des OMR

## 2 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2014

---

En 2014 a eu lieu le renouvellement des délégués à la suite des élections municipales. Un nouveau Président et de nouveaux vice-présidents ont été élus.

### **Transport des OMR**

Un nouveau marché de transport des OMR d'une durée de 3 ans reconductible 2 fois un an a été passé. Il a démarré en juillet 2014. Son terme, en prenant en compte les périodes de reconduction, est à fin juin 2019. Il coïncide avec celui du marché de traitement qui a débuté en juillet 2013.

### **Réhabilitation du site du Grenouillet**

Le projet de réhabilitation du site a été modifié. Le projet initial a été abandonné au profit d'un changement de procédé de transfert des OMR. La solution de chargement des semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) par grappin sera remplacée par un chargement gravitaire. La discussion avec les services de l'Etat chargés du respect du PPRI inondation a abouti à l'autorisation de réorganiser le site dans ce sens.

### **Projet d'unité de valorisation organique (UVO)**

Les études suivantes relatives au projet UVO ont été engagées comme prévu:

- Etude de faisabilité comprenant l'étude des gisements des biodéchets des ménages et des gros producteurs (privés principalement) sur le territoire du Syndicat ainsi que sur le SIDOM RA (zone d'Avignon) et le SIRTOM du Pays d'Apt, puis proposition de dimensionnement et de chiffrage d'une installation de traitement pour les besoins du SIECEUTOM.
- Etude de la Chambre d'Agriculture pour l'écoulement du compost.

A la suite des élections municipales, la nouvelle équipe municipale de la commune du Thor s'est montré défavorable à la réalisation du projet UVO sur son territoire. Le Syndicat a pris acte de cette décision et a proposé de relancer la recherche d'un ou de plusieurs nouveaux sites (un sur chaque communauté adhérente).

### **Autres évènements**

On notera :

- Le transfert des locaux administratifs du Syndicat à Cavaillon.
- La poursuite de la participation aux réunions pour la révision du plan départemental de prévention des déchets non dangereux, PPGDND organisées par le Conseil Général du Vaucluse.

## 3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 3.1 Les ordures ménagères

#### 3.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA

Les OMA regroupent les catégories suivantes de déchets : les OMR, les produits de collecte sélective (verre et EJM) et le cas échéant les produits de collecte séparative de la fraction organique.

*La notion d'OMA facilite les comparaisons des données entre les différents territoires. L'indicateur est utilisé pour les travaux du PPGDND ainsi que par l'observatoire régional et national de l'ADEME.*

Le tableau de la figure 3a ci-dessous donne les résultats depuis 2009 et le graphique de la figure 3b l'évolution annuelle. On observe que la production d'OMA a augmenté en 2014 de 0,8% pour l'ensemble du syndicat, évolution due à la nette hausse de la production de déchets de LMV. Sur la période de cinq ans présentée sur ce tableau, la production d'OMA a baissé de 1,5% ce qui est faible et insuffisant vis à vis des objectifs qui étaient assignés par le Grenelle de l'Environnement soit 7% de réduction des OMA sur 5 ans.

OMA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013 - 2014	Evolution 2009 - 2014
LMV	14 522	14 190	14 148	14 121	13 998	14 271	2,7%	-1,7%
CCPSMV	9 458	9 544	9 712	9 519	9 566	9 431	-1,4%	-0,3%
COTELUB	6 860	7 002	7 086	6 772	6 700	6 690	-0,2%	-2,5%
<b>Totaux</b>	<b>30 840</b>	<b>30 736</b>	<b>30 946</b>	<b>30 412</b>	<b>30 165</b>	<b>30 392</b>	<b>0,8%</b>	<b>-1,5%</b>

Fig. 3a – Quantités d'OMA collectées en tonnes et évolution

On constate que la production d'OMA a repris le chemin de la hausse en 2014.

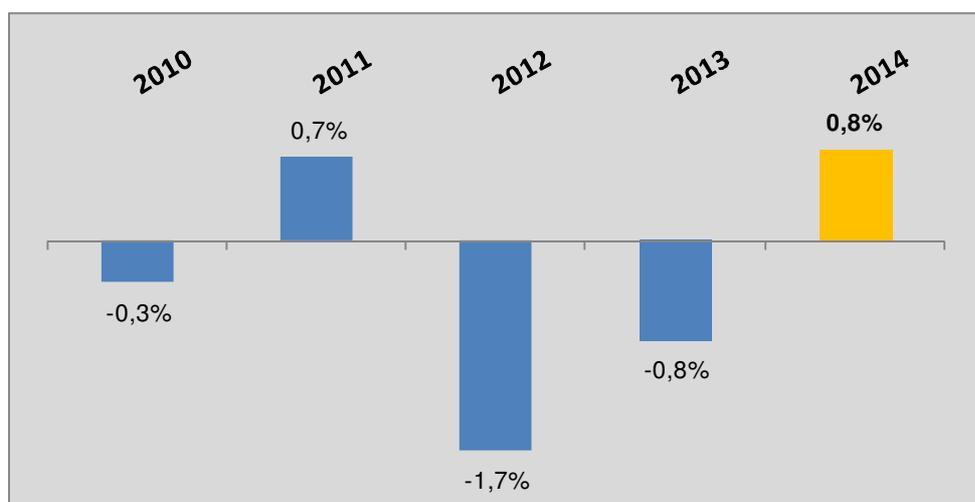


Fig. 3b – Variation de la production annuelle d'OMA

Le tableau de la figure 4a renseigne sur la production d'OMA par habitant. On observe que celle-ci baisse régulièrement depuis 2009 même si la baisse a été très faible en 2014. Sur l'ensemble du syndicat, elle atteint au total 4,1% sur cette période.

OMA / Hab.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LMV	432	424	424	431	421	426
CCPSMV	486	471	476	466	465	457
COTELUB	406	409	410	386	381	377
<b>SIECEUTOM</b>	<b>441</b>	<b>434</b>	<b>435</b>	<b>430</b>	<b>424</b>	<b>423</b>

Fig. 4a – Evolution de la production d'OMA en kg par habitant

Le tableau figure 4b présente les variations pour chaque communauté de communes adhérente des productions d'OMA et de ses composantes, OMR et collecte sélective. Les « bonnes » évolutions seraient de voir une baisse des OMR accompagnant une hausse de la collecte sélective. Ce n'est pas le cas pour COTELUB en raison de mauvaises performances de la collecte sélective.

	Evolution 2009-2014		
	OMA	OMR	Collecte sélective
LMV	-1,5%	-6,4%	31,9%
CCPSMV	-6,0%	-8,1%	6,5%
COTELUB	-7,2%	-6,5%	-11,6%
<b>SIECEUTOM</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>13,2%</b>

Fig. 4b – Evolution de la production par habitant des OMA et de ses composantes

Données 2012	OMR	Verre	EJM	OMA
France (données 2011)	288	30	48	365
PACA	416	20	32	468
Vaucluse	358	24	30	413
<b>SIECEUTOM</b>	<b>364</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>430</b>
LMV	364	26	42	431
CCPSMV	390	37	39	466
COTELUB	336	25	25	386

Fig. 5 – Quantités d'OMA collectées en tonnes

Le tableau figure 5 permet de situer nos résultats 2012 par rapport aux données locales et nationales. On observe qu'ils sont plutôt bons pour ce qui concerne les performances de la collecte sélective par rapports aux repères locaux (Département, Région) mais ils sont nettement moins bons que les résultats nationaux.

Par ailleurs la production d'OMR reste élevée. Seule la performance moyenne régionale est supérieure.

Les données 2012 du tableau de bord de l'observatoire régional des déchets (dernières données disponibles au moment de la rédaction du présent rapport) figurent en annexe.

## 3.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

*Rappel : les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant à la charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives. Elles comprennent la fraction résiduelle des déchets des ménages mais peuvent contenir également des déchets non ménagers dont les caractéristiques sont assimilables aux ordures ménagères (déchets des collectivités, des administrations, des artisans et commerçants).*

### 3.1.2.1 Organisation

Les OMR sont collectées (en régie) par les collectivités membres du Syndicat et sont acheminées jusqu'aux centres de transit de Cavillon et de Pertuis. Les OMR sont alors transférées dans des semi-remorques compactrices (FMA) et sont dirigées vers les sites de traitement.

### 3.1.2.2 Traitement

Depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2013, les OMR sont traitées par incinération à l'unité de Valorisation Energétique de Vedène comme l'illustre la figure 6. Les tableaux des figures 7a et 7b donnent les informations relatives aux marchés de prestations de transfert, transport et traitement.

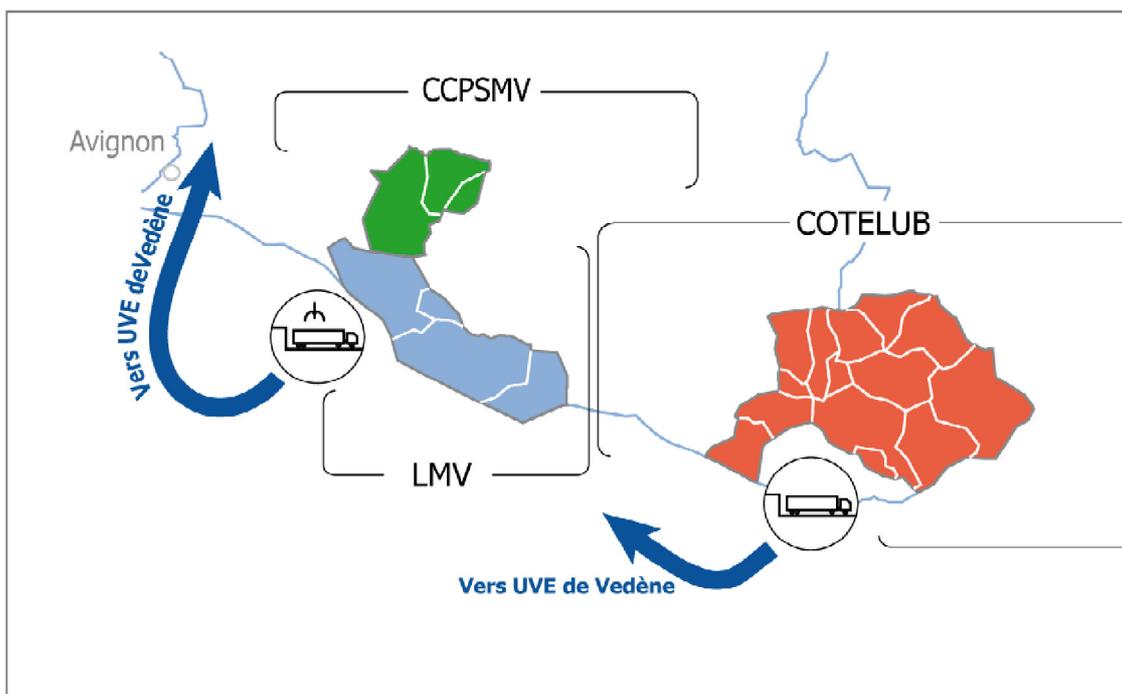


Fig. 6 – Organisation du regroupement des OMR et de leur traitement

Producteurs D'OMR	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée des marchés
LMV et CCPSMV	Exploitation du centre de transit de Cavaillon	Groupement Veolia - Dynamic Environnement		juillet 2008 à fin juin 2011 reconduit 3 ans
	Transport		A partir du centre de transit de Cavaillon	
COTELUB	Transport		A partir du centre de transit de Pertuis	

Fig. 7a – Marchés de transfert-transport des OMR au 1<sup>er</sup> semestre 2014

Producteurs D'OMR	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée des marchés
LM V et CCPSM V	Exploitation du centre de transit de Cavaillon	ONYX Languedoc Roussillon		juillet 2014 à fin décembre 2014
LM V et CCPSM V	Transport	Pasini SAS	A partir du centre de transit de Cavaillon	Juillet 2014 à fin juin 2017 reconductible 2 fois 1 an
COTELUB			A partir du centre de transit de Pertuis	

Fig. 7b – Marchés de transfert-transport des OMR au 2<sup>ème</sup> semestre 2014

Producteurs d'OMR	Titulaire	Observations	Durée des marchés
Ensemble des communautés	Sita Sud	Incineration à l'UVE de Vedène et solutions de secours par stockage	Juillet 2013 à fin juin 2017 reconductible 2 fois 1 an

Fig. 7c – Marchés de traitement des OMR

### 3.1.2.3 Quantités et évolution des apports

Les résultats des productions d'OMR sont portés dans le tableau Fig.8. On observe que LMV a vu sa production augmenter entraînant à la hausse la production du Syndicat comme le montre la Fig.9.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013 - 2014
LMV	12 667	12 315	12 130	11 921	11 654	11 830	1,5%
CCPSM V	8 091	8 026	8 207	7 968	7 960	7 887	-0,9%
COTELUB	5 862	6 056	6 220	5 885	5 824	5 763	-1,0%
<b>Totaux</b>	<b>26 620</b>	<b>26 398</b>	<b>26 557</b>	<b>25 775</b>	<b>25 438</b>	<b>25 480</b>	<b>0,2%</b>

Fig. 8 – Tonnages d'OMR collectées

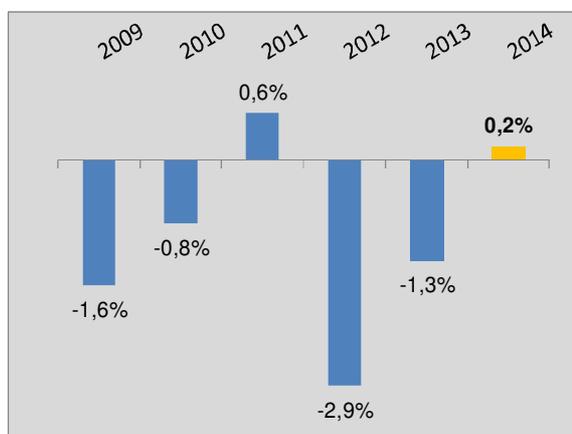


Fig. 9 – Evolution annuelle des productions d'OMR

Le tableau ci-dessous fig.10 donne la production moyenne depuis 5 ans.

	Evolution annuelle de la production des OMR (2009 à 2014)		Evolution annuelle de la production des OMR corrigée des variations démographiques	
	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle
LMV	-6,6%	-1,3%	-6,4%	-1,3%
CCPSM V	-2,5%	-0,5%	-8,1%	-1,6%
COTELUB	-1,7%	-0,3%	-6,5%	-1,3%
SIECEUTOM	<b>-4,3%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-1,4%</b>

Fig. 10 – Evolution moyenne des quantités d’OMR collectées

### 3.1.2.4 La production d’OMR par habitant

Les productions par habitant ont été regroupées dans le tableau Fig. 11a ci-dessous :

OMR	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LMV	377	368	363	364	353	353
CCPSM V	416	396	402	390	387	382
COTELUB	347	354	359	336	331	324
SIECEUTOM	380	373	373	364	357	354

Fig. 11a – Production des OMR en kg/hab.

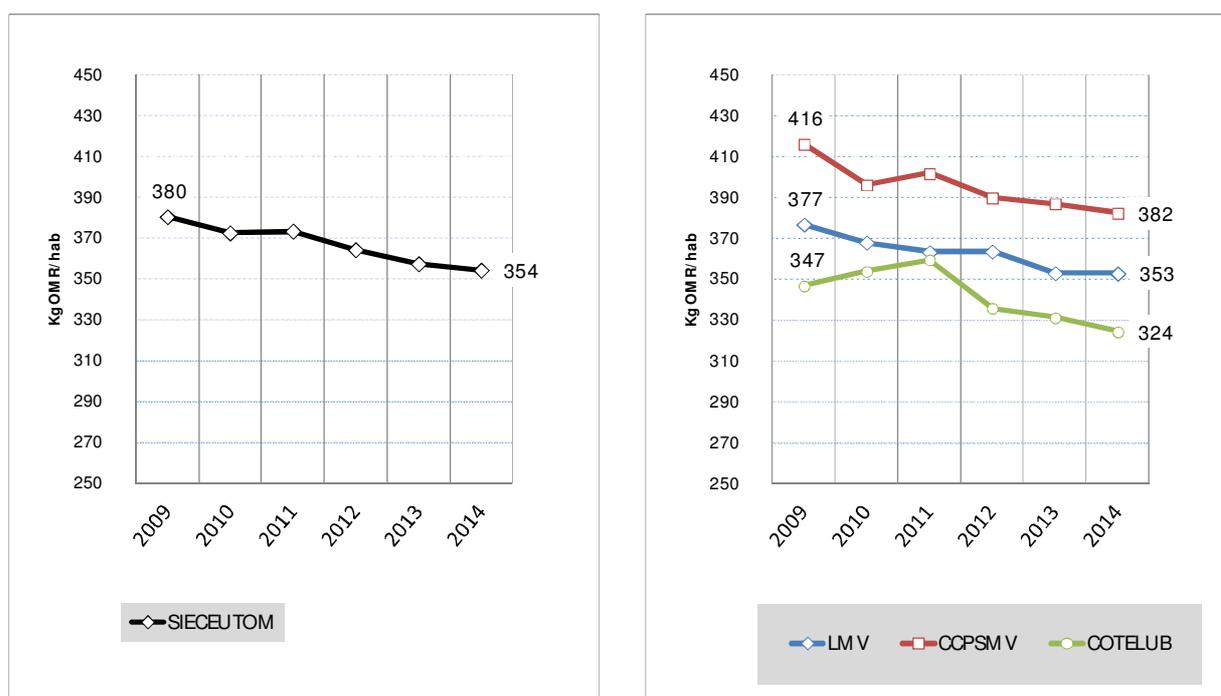


Fig. 11b – Evolution des productions d’OMR par habitant.

On observe que pour le territoire du Syndicat, la production par habitant est en baisse régulière depuis 2009 avec une moyenne de -1,4% par an sur cette période.

Chaque communauté voit sa production poursuivre sa baisse en 2014 ce qui est un bon résultat. La hiérarchie des productions reste la même entre les communautés.

### 3.1.2.5 Bilan matière

La figure 12 présente le bilan matière du traitement des OMR pour l'année 2014.

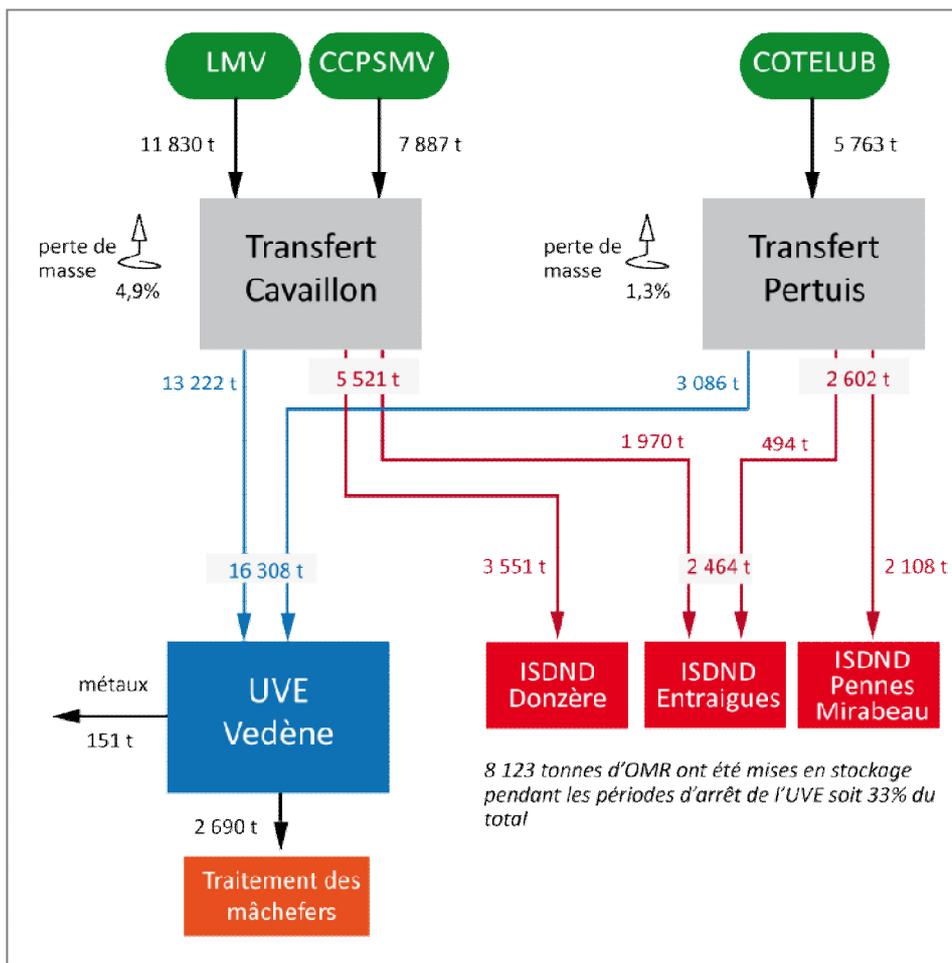


Fig. 12 – Destination des OMR collectées : bilan matière

### 3.1.2.6 Modes de traitement - Valorisation

Le graphique de la figure 13a renseigne sur les différentes solutions de traitement utilisées depuis 2009.

On peut observer que par rapport à la hiérarchie des modes de traitement fixée par le Grenelle de l'Environnement qui s'établit comme suit par ordre décroissant de priorité : valorisation matière et organique, valorisation énergétique puis stockage, la part de valorisation matière et organique est très insuffisante.

Le Syndicat a tout de même pu réduire la proportion du stockage de ses OMR à moins de 18% en 2013. Ce niveau est remonté à 33% en 2014 en raison du dysfonctionnement de l'UVE de Vedène. On peut espérer que la situation se rétablira en 2015.

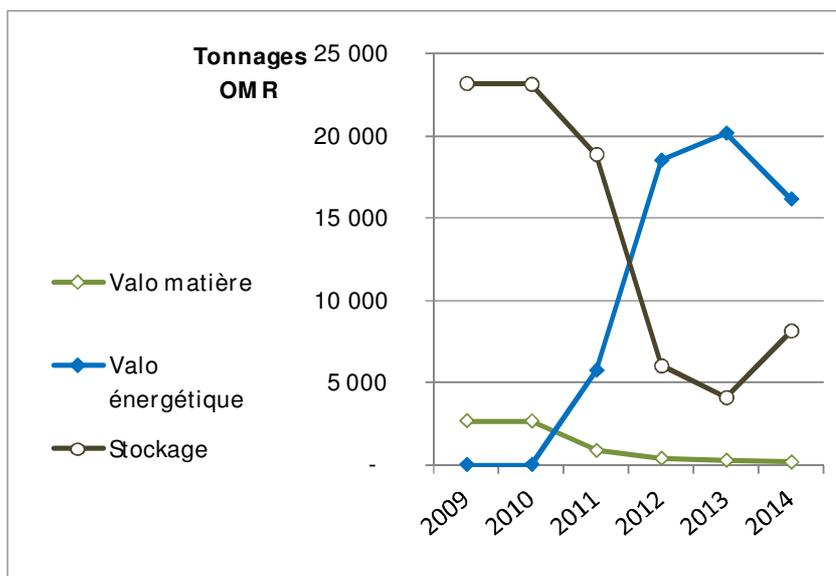


Fig. 13a – Evolution des modes de traitement des OMR

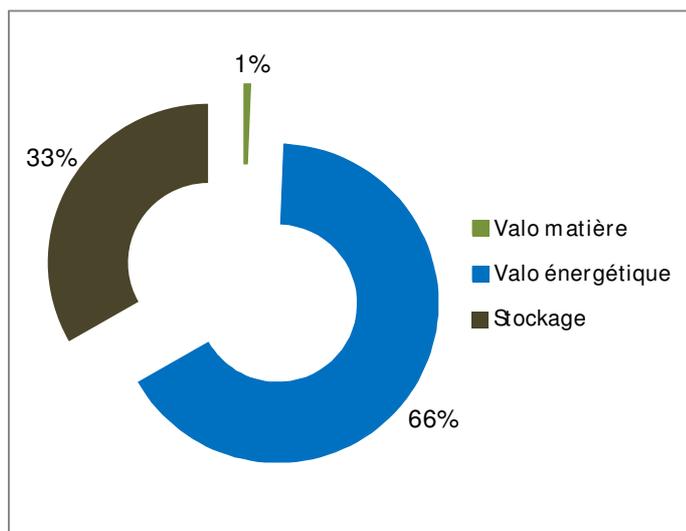


Fig. 13b – Répartition des flux par type de traitement des OMR en 2014.

## 3.2 Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavaillon

### 3.2.1 L'organisation du fonctionnement

La figure 14a présente le synoptique de l'organisation des traitements de cette installation qui reçoit plusieurs catégories de déchets ménagers et assimilés.

Les emballages ménagers sont apportés par les services de collecte des Communautés de Communes LMV et CCPSMV, les autres déchets : DIB, végétaux, cartons, ferrailles et bois sont apportés par les services des collectivités (LMV, CCPSMV, communes de Cavaillon et de Cheval Blanc) et par les professionnels de la zone de Cavaillon (artisans, commerçants, entreprises).

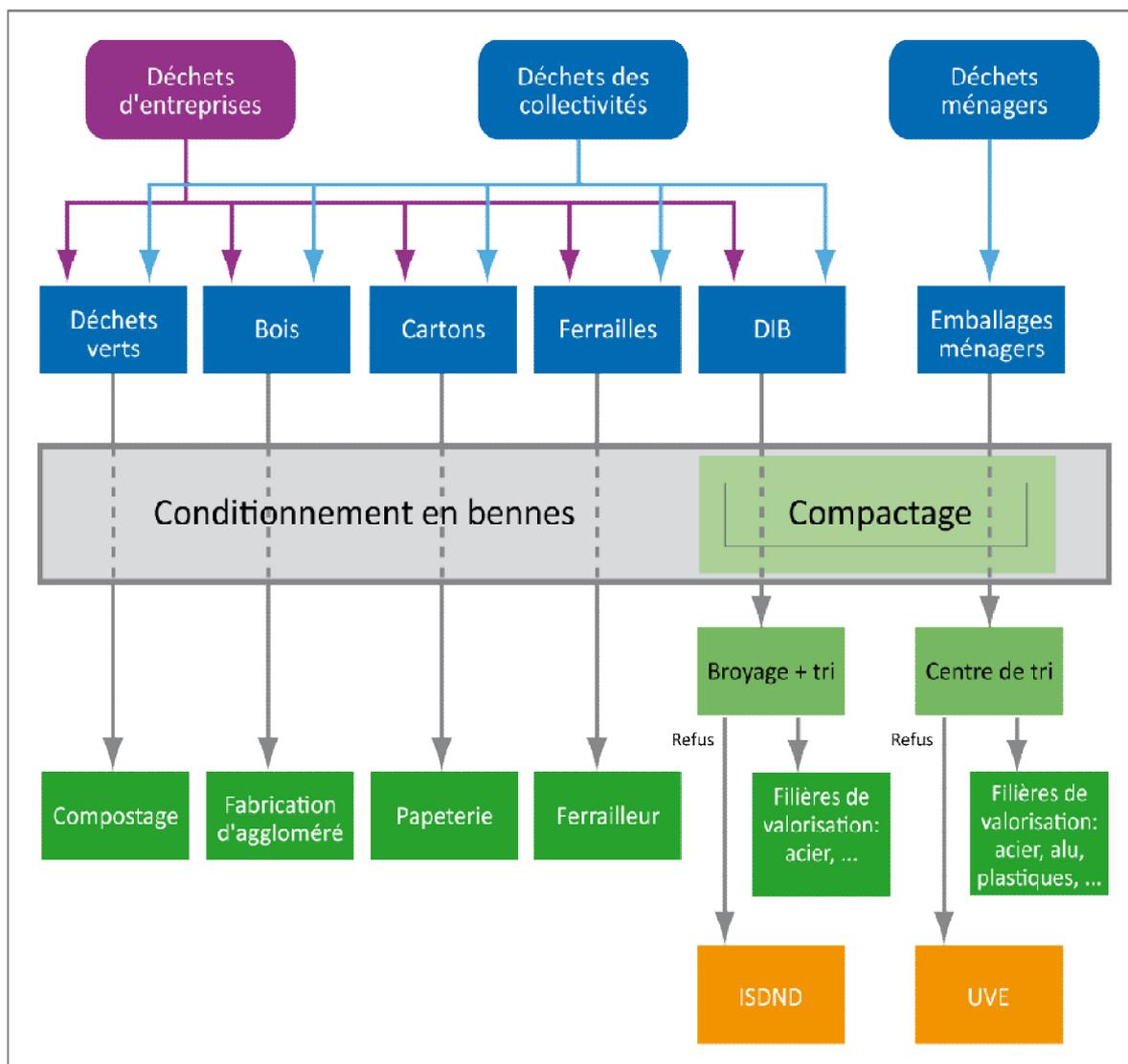


Fig. 14a - : Synoptique de l'organisation du fonctionnement de la déchetterie industrielle de Cavaillon

### 3.2.2 Fonctionnement

L'exploitation de l'installation est assurée en régie par le Syndicat. Les agents sont affectés aux tâches d'exploitation, consistant en l'accueil des apporteurs, la pesée des apports, le suivi des prestations s'exerçant sur le site et le contrôle de l'acheminement des déchets vers les installations d'élimination ou de valorisation. Les autres opérations sont confiées à des prestataires privés.

Les tableaux fig.14b et 14c présentent dans le détail les différents marchés de prestations en cours en 2014.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée du marché
Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	Veolia Propreté	Opérations effectuées sur le site		Marchés d'un an de juillet 2011 à fin juin 2012 reconduits 2 fois 1 an
Location d'un compacteur et de caissons de compactage	Veolia Propreté	Compacteur installé sur site		
Conditionnement, transport et valorisation des déchets verts	SITA Sud	Sous traitant: Le Chêne Vert: Apt (84)		
Conditionnement, transport et valorisation des DIB	SITA Sud	Broyage, tri, valorisation à Istres (13)		
Conditionnement, transport et valorisation du bois	SITA Sud	Broyage, tri, valorisation à Istres (13)		
Conditionnement, transport et valorisation de la ferraille	GDE	Lieu de traitement: Sorgues (84)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	
Conditionnement, transport et valorisation du carton	Delta Recyclage	Centre de tri d'Arles (13)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	
Conditionnement, transport et tri des emballages ménagers	SITA Sud	Centre de tri de Vedène (84)	Certains matériaux font l'objet d'un rachat	

Fig. 14b – Marchés de prestations de la déchetterie industrielle de Cavillon au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée du marché
Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	Veolia Propreté	Opérations effectuées sur le site		Marché de 6 mois
Conditionnement, transport et valorisation des déchets verts	SITA Sud	Sous traitant: Le Chêne Vert: Apt (84)		Marché de 6 mois
Conditionnement, transport et valorisation des DIB		Broyage, tri, valorisation à Istres (13)		
Conditionnement, transport et valorisation du bois		Broyage, tri, valorisation à Istres (13)		
Conditionnement, transport et valorisation du carton		Delta Recyclage-Centre de tri d'Arles (13)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	
Conditionnement, transport et valorisation de la ferraille	ROSSI	Lieu de traitement: Montoux (84)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	Marché de 6 mois
Conditionnement, transport et tri des emballages ménagers	SITA Sud	Centre de tri de Vedène (84)	Certains matériaux font l'objet d'un rachat	Avenant de prolongation de 6 mois au marché de 2011

Fig. 14c – Marchés de prestations de la déchetterie industrielle de Cavillon au 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

### 3.2.3 Les apports

Les apports ont augmenté de 9,6% en 2014 comme le montre le tableau de la figure 15. On note une forte progression des apports des emballages ménagers.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013 - 2014
<b>Ensemble des apports</b>	<b>2 383</b>	<b>2 644</b>	<b>2 738</b>	<b>2 735</b>	<b>2 680</b>	<b>2 937</b>	<b>9,6%</b>
Emballages ménagers	886	982	943	1 159	1 210	1 420	17,4%
Autres déchets	1 497	1 663	1 794	1 576	1 470	1 517	3,2%

Fig. 15 – Evolution des apports à la déchetterie industrielle

### 3.2.4 Les emballages ménagers

Avant d'examiner dans le détail les performances du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV qui sont regroupés sur le site du Grenouillet, il est intéressant d'observer l'évolution à l'échelon du territoire du Syndicat de l'ensemble des produits collectés sélectivement par les communautés adhérentes.

#### 3.2.4.1 Collecte sélective : quantités collectées par les communautés adhérentes

Les trois communautés collectent les emballages ménagers, le verre et les journaux-revues-magazines (JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 16.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LMV	1 856	1 874	2 017	2 200	2 245	2 441
CCPSMV	1 367	1 518	1 506	1 551	1 606	1 544
COTELUB	998	945	866	887	877	927
<b>Ensemble</b>	<b>4 220</b>	<b>4 338</b>	<b>4 389</b>	<b>4 638</b>	<b>4 727</b>	<b>4 912</b>

Fig. 16 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

On constate que le tonnage total collecté est en hausse de 3,9% par rapport à 2013 entraîné par la forte hausse de LMV.

La production par habitant s'établit à 68,3 kg par habitant moyen du Syndicat (fig. 17), en augmentation de 2,8% si on tient compte de l'évolution démographique.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Ensemble</b>	<b>60,3</b>	<b>61,2</b>	<b>61,7</b>	<b>65,5</b>	<b>66,4</b>	<b>68,3</b>

Fig. 17 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg par habitant du SIECEUTOM

Le tableau et le graphique de la figure 18 renseignent sur les performances relatives des communautés. La CCPSM V ne devance plus LMV que d'une courte tête. LMV qui participe à l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri a vu ses résultats progresser nettement. COTELUB arrive toujours en bonne dernière position mais se reprend après une longue période de baisse.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LMV	55,2	56,0	60,4	67,1	68,0	72,8
CCPSM V	70,3	74,9	73,7	75,9	78,1	74,9
COTELUB	59,0	55,2	50,0	50,6	49,8	52,2

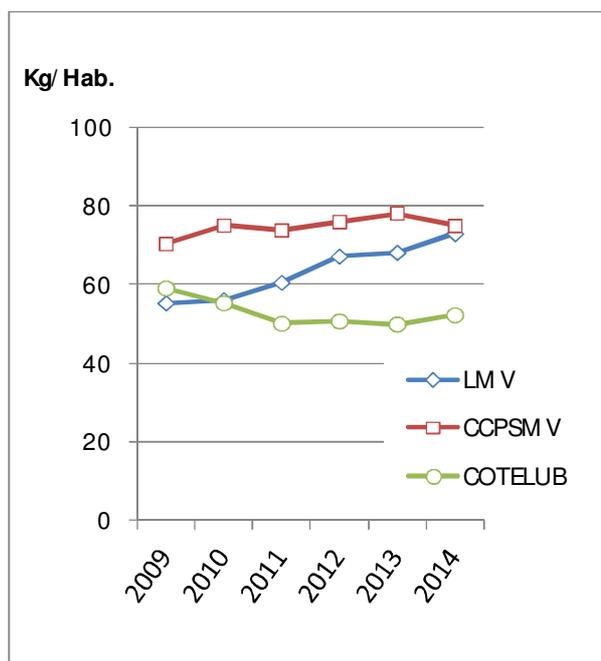


Fig. 18 – Performances comparées en kg/hab. du dispositif de collecte sélective des communautés adhérentes

### 3.2.4.2 Performances de collecte par type de flux

Les graphiques de la figure 19 détaillent les performances de collecte des communautés adhérentes exprimées par type de flux. COTELUB étant passé en collecte bi-flux en mai 2014 (JRM en mélange avec les emballages ménagers), seules les performances individuelles de la collecte du verre sont disponibles pour 2014.

◆ LMV  
■ CCPSMV  
○ COTELUB

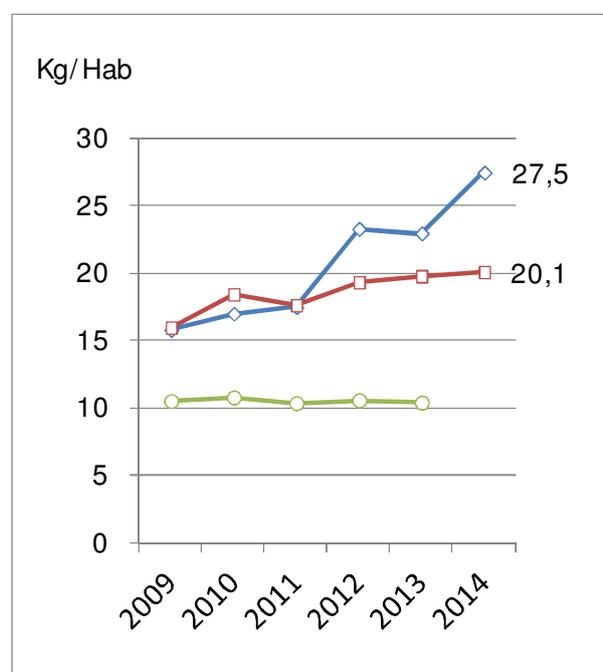


Fig. 19a – Emballages ménagers

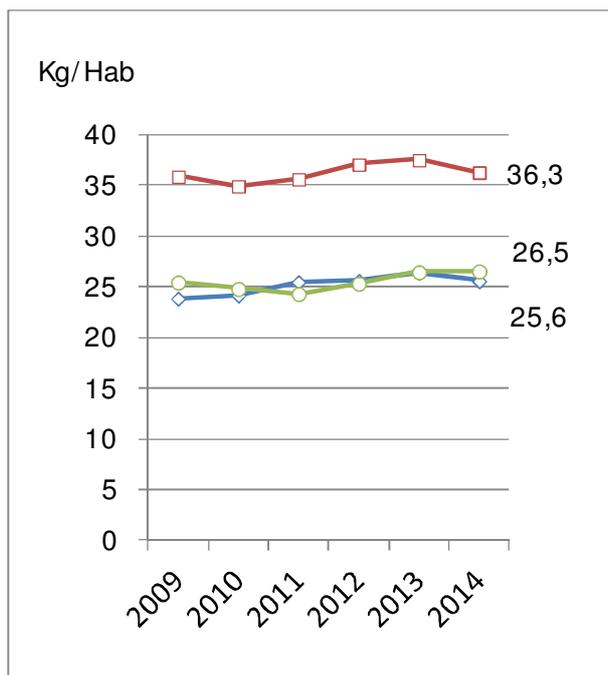


Fig. 19b - Verre

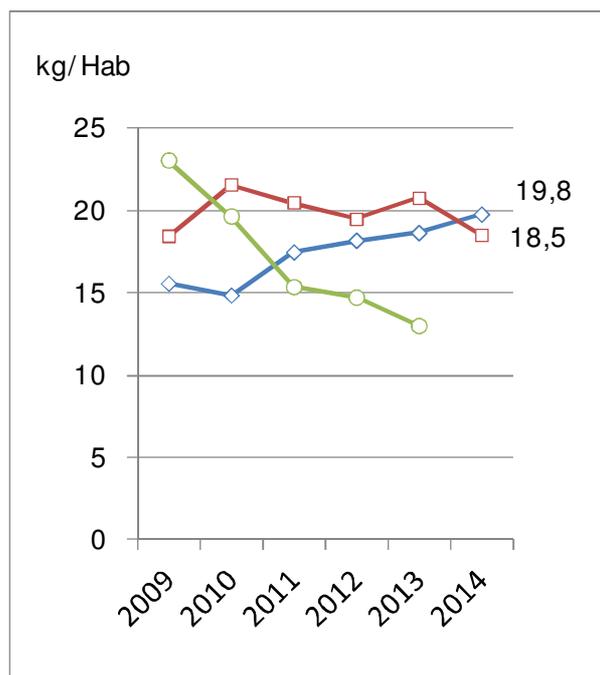


Fig. 19c - JRM

Le tableau de la figure 20 présente pour chaque communauté et pour le territoire du Syndicat la part de la collecte sélective par rapport aux OMA. Les résultats sont en hausse en 2014 sauf pour ceux de CCPSMV qui reviennent à un niveau proche de ceux de 2012.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>LM V</b>	12,8%	13,2%	14,3%	15,6%	16,2%	17,1%
<b>CCPSM V</b>	14,5%	15,9%	15,5%	16,3%	16,8%	16,4%
<b>COTELUB</b>	14,5%	13,5%	12,2%	13,1%	13,1%	13,9%
<b>SIECEUTOM</b>	13,7%	14,1%	14,2%	15,2%	15,7%	16,2%

Fig. 20 – Ratio collecte sélective / OMA

### 3.2.4.3 Les emballages ménagers pris en charge par le SIECEUTOM, quantités envoyées en centre de tri

La figure 21 renseigne sur l'évolution des quantités d'emballages envoyées en centre de tri. Il est précisé que s'agissant de COTELUB, cette communauté gère directement cette opération.

Apports en tonnes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
<b>LM V</b>	531	568	565	695	758	921	21,5%
<b>CCPSM V</b>	311	373	363	395	407	414	1,8%
<b>Ensemble</b>	841	942	927	1 090	1 164	1 335	14,6%

Fig. 21 – Quantités d'emballages ménagers envoyés en centre de tri

Les apports réunis en 2014 des deux communautés, CCPSMV et LMV, ont progressé de 14,6% par rapport à 2013 en raison principalement de l'envolée de la performance de collecte de LMV qui augmente de 21,5%.

LMV s'est engagée dans l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri des plastiques à de nouvelles catégories : films plastiques, pots de yaourt et barquettes en polystyrène en 2013. Elle a particulièrement soigné le volet communication avec la population, ce qui a « dopé » le geste de tri. Le passage à la collecte en bac en 2014 a aussi été un facteur d'augmentation au détriment peut-être de la qualité qui s'est dégradée comme nous le verrons plus loin.

De son côté, la CCPSMV a vu ses résultats augmenter légèrement.

### 3.2.4.4 Les performances du tri

Les résultats du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV sont donnés par le tableau ci-contre (les résultats exhaustifs ont été reportés en annexe 2).

On constate une dégradation du taux de valorisation notable pour chaque communauté. Le passage du sac plastique de collecte en bac est à l'origine de la dégradation pour LMV.

LMV		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Reçu en centre de tri (en tonnes)		530,5	563,5	561,4	695,1	757,5	920,6
Pertes et refus		96,6	97,9	103,3	105,4	112,7	160,3
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		434,0	465,7	458,1	589,8	644,8	760,3
Ratios	Taux de valorisation	81,8%	82,6%	81,6%	84,8%	85,1%	82,6%
	Erreurs de tri	14,5%	13,6%	14,7%	11,2%	11,0%	13,8%

CCPSMV		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Reçu en centre de tri (en tonnes)		310,5	373,2	362,6	395,1	406,9	414,2
Pertes et refus		63,9	78,7	73,2	75,6	74,8	101,2
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		246,5	294,5	289,4	319,6	332,0	312,9
Ratios	Taux de valorisation	79,4%	78,9%	79,8%	80,9%	81,6%	75,6%
	Erreurs de tri	17,9%	18,4%	17,5%	16,7%	16,0%	22,4%

Fig. 22 – Résultats du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV

### 3.2.5 Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle

Le tableau figure 23 présente l'évolution des apports depuis 2009. On observe que les apports globaux ont augmenté en 2014 (9,6%).

Apports en tonnes	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Collectivités	1 995	2 335	2 424	2 444	2 395	2 643
Entreprises	388	309	314	290	285	294
<b>Totaux</b>	<b>2 383</b>	<b>2 644</b>	<b>2 738</b>	<b>2 735</b>	<b>2 680</b>	<b>2 936</b>
<i>Part des entreprises</i>	<i>16,3%</i>	<i>11,7%</i>	<i>11,5%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,0%</i>

La part des apports des entreprises est en baisse régulière depuis 2009. Elle atteint 10% en 2014. La figure 24b illustre les proportions comparées des apports des différents matériaux (hors emballages ménagers) en fonction des producteurs, entreprises ou collectivités.

Fig. 23 – Les apports de matériaux par nature d'apporteurs

Les matériaux les plus abondants sont les emballages ménagers puis les DIB et les déchets verts.

Le taux de valorisation des matériaux autres que les emballages ménagers peut être estimé à 90% pour 2014 par les filières présentées plus haut (figures 14a et 14b).

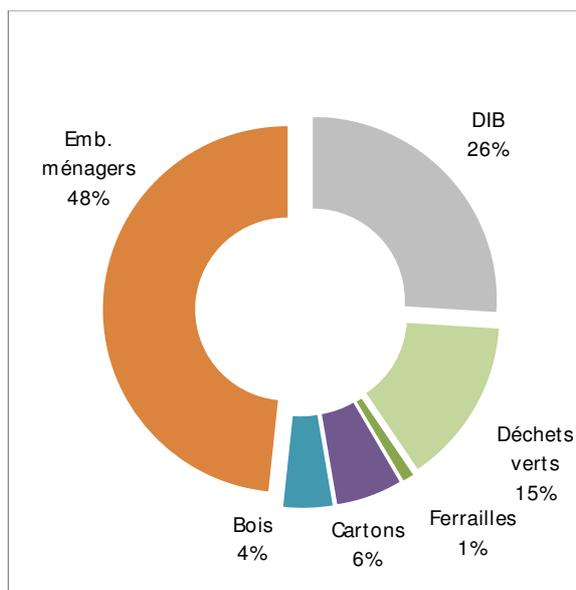


Fig. 24a – Matériaux réceptionnés en 2014: répartition par nature

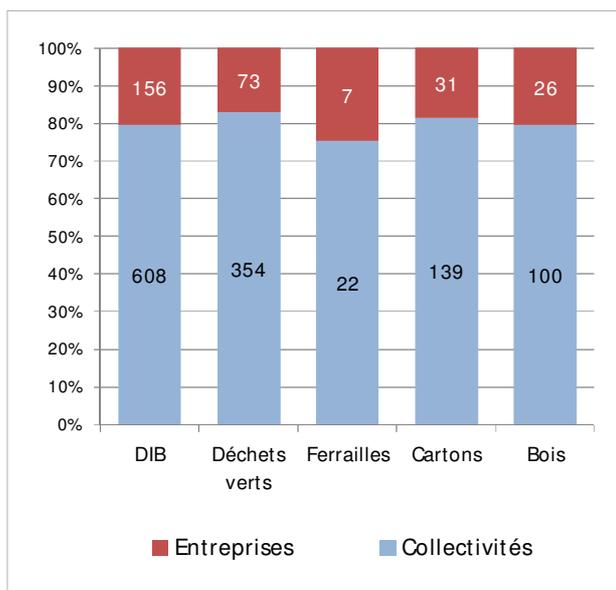


Fig. 24b – Matériaux réceptionnés hors emballages ménagers: répartition par producteur

Ensemble des déchets réceptionnés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013 - 2014
DIB	715	793	824	816	781	765	-2,1%
Déchets verts	673	644	672	476	414	427	3,2%
Ferrailles	25	31	20	20	31	29	-5,7%
Cartons	66	119	166	142	150	170	13,4%
Bois	18	76	112	123	95	126	32,9%
Emballages ménagers	886	982	943	1 159	1 210	1 420	17,4%
<b>Total</b>	<b>2 383</b>	<b>2 644</b>	<b>2 738</b>	<b>2 735</b>	<b>2 680</b>	<b>2 937</b>	<b>9,6%</b>

Apports des collectivités

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013 - 2014
DIB	482	607	618	612	608	608	0,0%
Déchets verts	605	598	632	447	359	354	-1,4%
Ferrailles	12	21	15	16	21	22	3,5%
Cartons	2	64	73	63	122	139	14,0%
Bois	8	65	100	109	75	100	33,1%
Emballages ménagers	886	982	943	1 159	1 210	1 420	17,4%
<b>Sous-total</b>	<b>1 995</b>	<b>2 335</b>	<b>2 382</b>	<b>2 405</b>	<b>2 395</b>	<b>2 643</b>	<b>10,3%</b>

Apports des entreprises (déchets ne provenant pas des ménages)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013 - 2014
DIB	233	186	176	169	173	156	-9,5%
Déchets verts	69	47	49	45	55	73	33,4%
Ferrailles	14	10	9	11	10	7	-25,6%
Cartons	64	55	47	42	28	31	10,8%
Bois	9	11	33	23	19	26	32,2%
<b>Sous-total</b>	<b>388</b>	<b>309</b>	<b>314</b>	<b>290</b>	<b>285</b>	<b>294</b>	<b>3,1%</b>

Fig. 25 – Détail des apports des déchets réceptionnés par la déchetterie industrielle de Cavillon

## 4 LES INDICATEURS FINANCIERS

Les données qui suivent sont extraites des comptes administratifs de l'année 2014 et des années précédentes. Quelques ajustements ont été effectués afin de replacer dans le bon exercice quelques opérations.

### 4.1 Montants globaux des dépenses et des recettes du service

#### 4.1.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Les dépenses de fonctionnement (figure 28) présentent une hausse de 4,01% en 2014. Le tableau figure 29a donne le détail des principaux postes de dépenses.

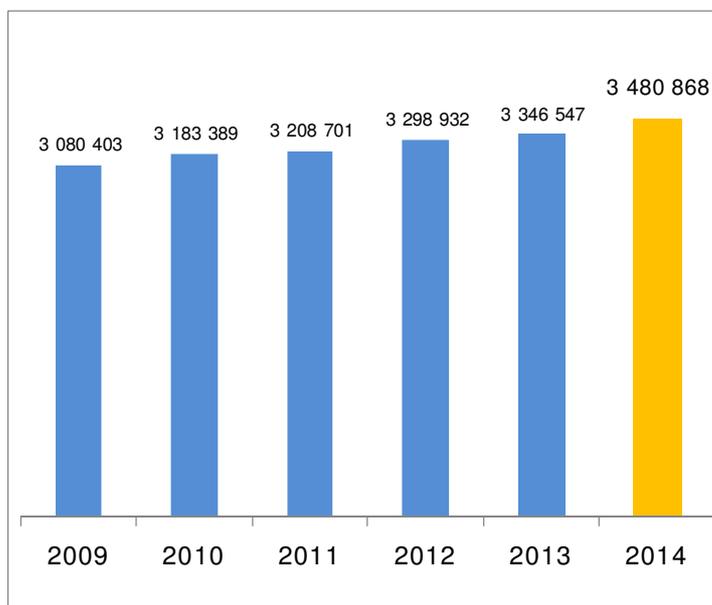


Fig. 28 – Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Gestion des OMR	2 539 183	2 615 036	2 633 073	2 589 380	2 596 795	2 675 905
Gestion de la déchetterie industrielle <sup>1</sup>	346 984	377 249	390 778	511 640	543 700	597 753
Charges générales	194 236	191 104	184 850	197 913	206 052	207 220
<b>Dépenses totales</b>	<b>3 080 403</b>	<b>3 183 389</b>	<b>3 208 701</b>	<b>3 298 932</b>	<b>3 346 547</b>	<b>3 480 868</b>

Fig. 29 a – Evolution des dépenses de fonctionnement

<sup>1</sup> Elle inclut les salaires et les charges du personnel chargé de l'exploitation

Le tableau ci-après (fig.29b) détaille les évolutions de ces trois postes de dépense.

Evolution des dépenses 2013-2014		
Gestion des OMR	79 110	3,05%
Gestion de la déchetterie industrielle et tri des déchets	54 043	9,94%
Charges générales	1 168	0,57%
<b>Dépenses totales</b>	<b>134 321</b>	<b>4,01%</b>

Fig. 29 b –Évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les hausses notables des dépenses de gestion des OMR et de la déchetterie industrielle découlent de deux facteurs : d'une part l'augmentation des prix unitaires (passage du taux de TVA de 7% à 10%) et d'autre part la progression des quantités de déchets à traiter (faible pour les OMR : 0,2%, mais élevée pour les produits de la déchetterie industrielle : 9,6%).

## 4.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se montent à 3 588 856 € en 2014, en hausse de 7,91% par rapport à 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Participation des collectivités adhérentes	3 125 823	3 056 845	3 065 905	3 341 269	3 253 986	3 511 875
Part. des coll. adhérentes : rbs de la dette	19 112	4 261	3 817	3 353	2 867	2 359
Recettes pour le traitement des DIAA	5 153	6 019	3 339	2 792	1 823	2 196
Recettes pour le traitement des déchets des entreprises	33 791	26 835	24 302	27 121	32 879	30 962
Recettes de valorisation (rachat de produits)	5 015	9 450	15 740	24 015	31 737	32 934
Assurance des risques statutaires du personnel	3 104	10 106	1 713	2 965	2 297	-
Pénalités et remboursement de taxes	-	66 912	-	-	-	8 459
Autres	128	544	3 687	2 024	79	70
<i>Totaux</i>	<b>3 192 126</b>	<b>3 180 971</b>	<b>3 118 504</b>	<b>3 403 539</b>	<b>3 325 669</b>	<b>3 588 856</b>

Fig. 30 –Recettes de fonctionnement et leur répartition

La participation des collectivités adhérentes représente la part la plus importante des recettes : plus de 98% (hors remboursement de la dette). Les détails sont donnés par les figures 30 et 31a. La participation moyenne s'établit à 48,8 € par habitant moyen du Syndicat (fig. 31b).

Montants en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LMV	1 611 582	1 544 770	1 567 746	1 701 141	1 769 997	1 772 189
CCPSMV	943 301	913 693	923 674	986 262	940 386	1 058 400
COTELUB	570 940	598 381	574 485	653 866	543 603	681 286
<i>Totaux</i>	<b>3 125 823</b>	<b>3 056 845</b>	<b>3 065 905</b>	<b>3 341 269</b>	<b>3 253 986</b>	<b>3 511 875</b>

Fig. 31a – Participations des communautés adhérentes

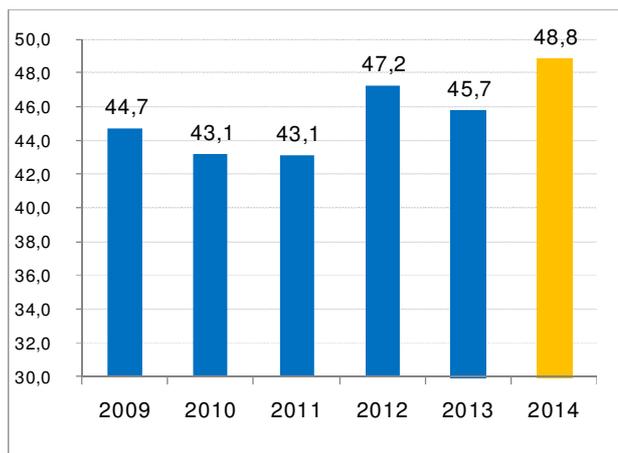


Fig. 31b – Participation moyenne des communes adhérentes en € par habitant

Observation concernant la participation des collectivités adhérentes :

**Rappel :** Le montant de la participation de chaque communauté adhérente est fixé au moment du vote du Budget Primitif. Ce montant est calculé pour assurer l'équilibre du budget, sachant que les dépenses prévisionnelles s'appuient notamment sur une estimation de l'évolution des quantités de déchets à traiter, les révisions des prix unitaires des marchés, etc. En fin d'exercice on calcule la participation réelle qui correspond aux dépenses constatées. L'ajustement est réalisé lors de l'exercice suivant.

En 2014, le montant des recettes prévisionnelles a dû être augmenté principalement en raison de la prise en compte du passage du taux de la TVA de 7% à 10% sur l'ensemble des prestations. L'exercice 2014 a été excédentaire. Le trop versé s'établit à 1,1 €/habitant.

### 4.1.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les données sont regroupées dans le tableau ci-dessous : (fig. 32a).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Gestion des OMR	Dynamic Environnement	Transport – 1 <sup>er</sup> semestre	156 708
	PASINI SA	Transport – 2 <sup>ème</sup> semestre	124 774
	Veolia Environnement	Transfert Grenouillet	171 063
	SITA	Traitement	2 333 991
Déchetterie industrielle 1 <sup>er</sup> semestre	Delta Recyclage	Transport et valorisation des cartons	3 906
		Transport et valorisation des DIB	23 207
		Transport et valorisation des déchets verts	5 358
		Transport et valorisation du bois	8 375
	SITA-SUD	Transport et tri des emballages ménagers	184 718
Veolia Environnement		Prestations sur site	20 482
Déchetterie industrielle 2 <sup>ème</sup> semestre	SITA-SUD	Location d'un compacteur et de caissons	5 274
		Transport et valorisation des cartons	5 285
		Transport et valorisation des DIB	36 078
		Transport et valorisation des déchets verts	9 440
		Transport et valorisation du bois	7 506
	Transport et tri des emballages ménagers	183 549	
Veolia Environnement	Prestations sur site	23 201	

Fig. 32a – Montants TTC des prestations réalisées par les prestataires privés (TVA 10%)

Les données des rachats sont données dans le tableau ci-dessous : (fig. 32b).

Catégories	Prestataires	Nature des rachats	Montant € TTC
Rachats 1 <sup>er</sup> semestre	Delta Recyclage	Cartons	6 893
	GDE	Ferrailles	3 466
Rachats 2 <sup>ème</sup> semestre	Delta Recyclage	Cartons	8 928
	ROSSI	Ferrailles	2 785
Rachats sur l'année	SITA-SJD	Gros de magasin et JRM	10 863

Fig. 32b – Montants des rachats de matériaux recyclables

#### 4.1.4 Les frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation de 4,3% en 2014, ils sont détaillés dans le tableau Fig.33. Cette augmentation provient du remplacement d'un agent assurant l'exploitation de la déchetterie industrielle en accident du travail. Les dépenses relatives au personnel administratif représentent 3,6% des dépenses de fonctionnement.

Montants en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses de personnel (titulaires, occasionnels et mis à disposition)	166 278	178 132	181 397	191 580	191 840	200 040
- Personnel affecté à l'exploitation de la Déchetterie Industrielle	65 761	57 217	58 875	63 694	63 199	74 074
- Personnel administratif	100 517	120 915	122 522	127 886	128 641	125 966

Fig. 33 – Frais de personnel

#### 4.1.5 L'état de la dette

En fin 2014, l'encours de la dette du SIECEUTOM s'élève à 44 586 €. Cette dette résiduelle correspond à un emprunt de 150 000 € (durée 15 ans, taux fixe de 4,55%) qui a été contracté en 2003 pour la réalisation d'une déchetterie. L'encours par habitant s'établit à 0,80 € (COTELUB n'est pas concernée par cet emprunt).

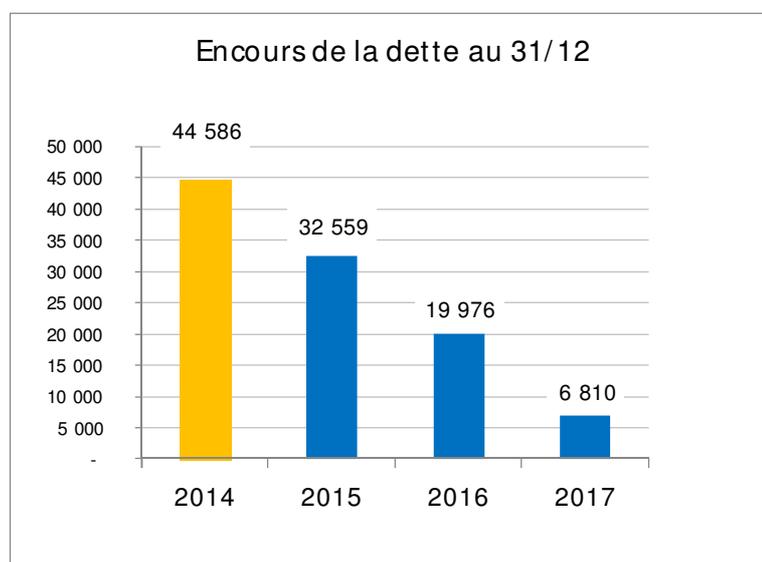


Fig. 34 – Evolution de la dette en €

## 4.2 Dépenses de gestion des OMR

Afin d'étudier strictement les dépenses relatives à la gestion des OMR, il convient de retirer la part de dépenses relatives au traitement des déchets fermentescibles non ménagers. C'est l'objet du tableau de la figure 35.

Montants en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses globales de gestion des OMR intégrant les déchets fermentescibles issus de professionnels	2 539 183	2 615 036	2 633 073	2 589 380	2 596 795	2 675 905
Dépenses de gestion des OMR	2 534 129	2 608 981	2 629 170	2 586 688	2 594 946	2 673 572

Fig. 35 – Dépenses de gestion des OMR

La figure 36 illustre l'évolution des dépenses de gestion des OMR qui sont en augmentation de 0,3% en 2014.

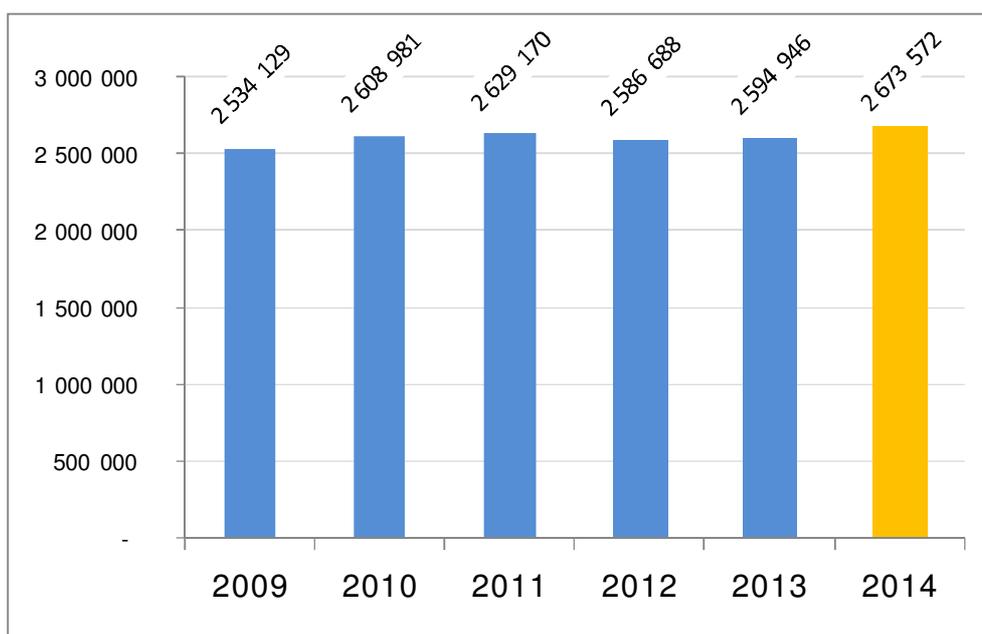


Fig. 36 – Dépenses de gestion des OMR - Evolution

Le tableau de la figure 37 détaille les évolutions des principaux postes de dépenses : transfert (qui ne concerne pas les OMR de COTELUB), transport et traitement.

Les ratios de production d'OMR et de dépenses par habitant figurent au bas du tableau, en considérant soit une population fixe (celle du RGP 2006 en respect des statuts du syndicat) soit une population réajustée telle que calculée figure 11a. On observe que le coût par habitant réajusté a dépassé les 37€, ceci en raison de la hausse du taux de TVA qui n'a pas été compensée par la baisse de la production.

€ TTC	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Transfert	185 371	184 094	194 618	196 099	164 392	183 015
Transport	268 550	266 483	267 016	272 068	286 510	258 492
Traitement	2 080 208	2 158 405	2 167 537	2 118 521	2 144 043	2 232 065
<b>Totaux</b>	<b>2 534 129</b>	<b>2 608 981</b>	<b>2 629 170</b>	<b>2 586 688</b>	<b>2 594 946</b>	<b>2 673 572</b>
Tonnages	26 620	26 398	26 557	25 775	25 438	25 480
Population RGP 2006	69 963	69 963	69 963	69 963	69 963	69 963
kg/hab.	380	377	380	368	364	364
€/hab.	36,2	37,3	37,6	37,0	37,1	38,2
Population réajustée	69 963	70 845	71 115	70 753	71 171	71 926
kg/hab.	380	373	373	364	357	354
€/hab.	36,2	36,8	37,0	36,6	36,5	37,2

Fig. 37 – Répartition des dépenses de gestion des OMR

Les tableaux de la figure 38 précisent la décomposition de ces dépenses pour chacune des communautés.

**LM V**

€ TTC	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Transfert	117 431	116 621	123 288	124 226	104 141	115 938
Transport	129 014	128 021	128 277	130 704	137 643	124 182
Traitement	989 814	1 006 954	990 045	979 876	982 254	1 036 318
<b>Totaux</b>	<b>1 236 259</b>	<b>1 251 596</b>	<b>1 241 611</b>	<b>1 234 806</b>	<b>1 224 038</b>	<b>1 276 438</b>

**CCPSM V**

€ TTC	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Transfert	67 941	67 472	71 330	71 873	60 252	67 077
Transport	74 643	74 068	74 216	75 620	79 635	71 847
Traitement	632 288	656 244	669 802	654 944	670 920	690 915
<b>Totaux</b>	<b>774 872</b>	<b>797 784</b>	<b>815 348</b>	<b>802 437</b>	<b>810 807</b>	<b>829 839</b>

**COTELUB**

€ TTC	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Transfert	Géré directement par COTELUB					
Transport	64 893	64 393	64 522	65 743	69 233	62 462
Traitement	458 105	495 208	507 689	483 701	490 868	504 833
<b>Totaux</b>	<b>522 998</b>	<b>559 601</b>	<b>572 211</b>	<b>549 444</b>	<b>560 101</b>	<b>567 296</b>

Fig. 38 – Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour chaque communauté adhérente

L'évolution des coûts unitaires de traitement exprimés en € TTC/tonne est présentée ci-contre (fig. 39). Sur cette période, les coûts intègrent les révisions des prix du marché 2008-2013, le changement de marché en juillet 2013, l'augmentation des taux de TGAP, l'augmentation du taux de la TVA (passage de 5,5% à 7% en 2012 puis à 10% en 2014).

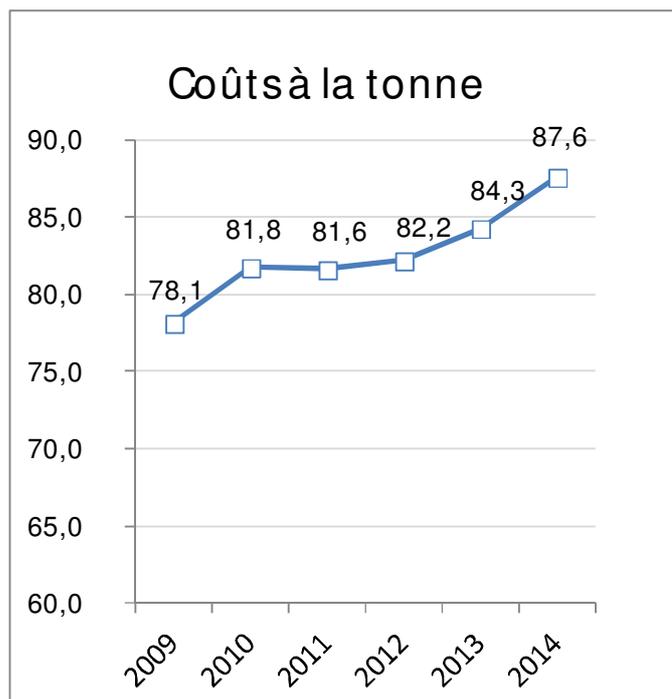


Fig. 39 – Coûts unitaires de traitement des OMR

Si les coûts unitaires ont augmenté, on observe (fig.40) que le coût moyen par habitant du Syndicat est resté compris dans une fourchette de 29,7 à 31 € sur la même période.

En revanche, pour les communautés adhérentes les coûts par habitant ne sont pas identiques, ils sont dépendants de leur production d'OMR. Celles qui ont réduit leur production ont vu leur coût par habitant diminuer et inversement. Cela démontre une nouvelle fois que le levier principal pour réduire les dépenses de traitement est la réduction de la production. Celle-ci reste encore excessive pour l'ensemble des communautés adhérentes.

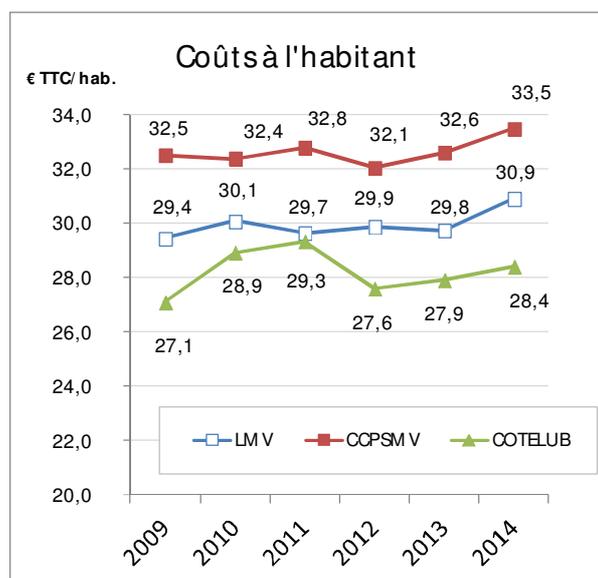
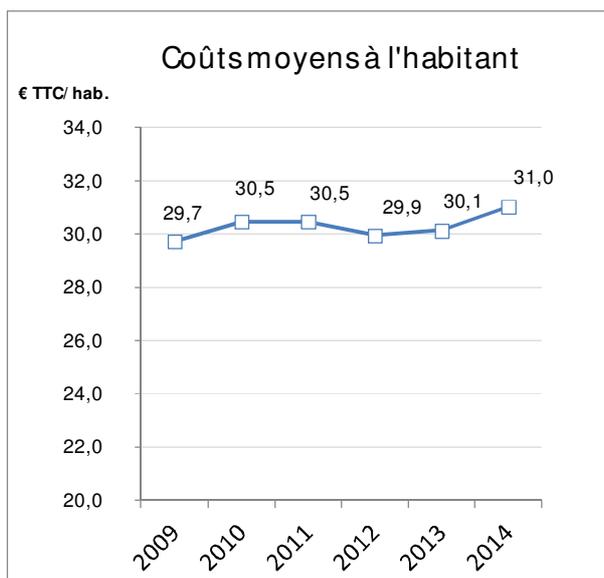


Fig. 40 – Coûts par habitant selon les communautés adhérentes

## 4.3 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des matériaux réceptionnés sont regroupées dans le tableau de la figure 41a.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dép. totales	346 984	377 249	390 778	511 640	543 700	597 743
Tonnages traités y.c. emballages ménagers	2 383	2 644	2 738	2 735	2 680	2 936
Ventilation des dépenses						
Prestations confiées au privé	273 255	313 990	326 974	438 819	472 614	521 571
Salaires et charges	65 761	57 217	58 875	63 694	63 199	74 074
Entretien-réparations	7 968	6 041	4 929	7 573	7 887	2 098
Ratios						
Charges de personnel/dép. totales	19,0%	15,2%	15,1%	12,4%	11,6%	12,4%
Entretien-réparation/dép. totales	2,3%	1,6%	1,3%	1,5%	1,5%	0,4%
PU moyen € TTC/t	146	143	143	187	203	204

Fig. 41a – Dépenses de la déchetterie industrielle.

On l'a vu plus haut, ces dépenses ont augmenté de 9,94% soit 54 043 € en 2014.

Comme le montre le graphique ci-contre les dépenses principales sont celles des prestations confiées au privé.

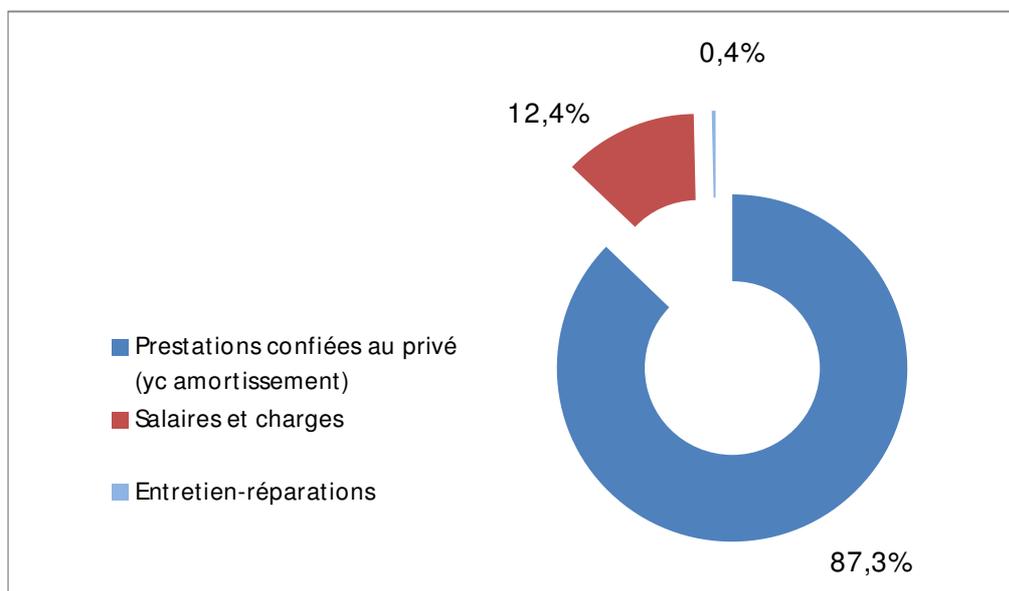


Fig. 41b – Répartition des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle en 2014

Pour équilibrer les dépenses, une tarification exprimée en euro la tonne pour chacun des matériaux est arrêtée par le syndicat. Le tarif constitue l'assiette permettant le calcul de la contribution des communautés membres relative à l'utilisation de l'installation mais aussi la facturation de l'accès des entreprises clientes. Les tarifs sont donnés par le tableau de la figure 42.

Tarifs à la tonne	01-avr-09	04-oct-10	14-déc-11	04-avr-12	01-avr-14	01-juil-14
DIB	125 €	125 €	140 €	140 €	140 €	140 €
Déchets verts	60 €	60 €	75 €	75 €	85 €	90 €
Ferrailles	5 €	5 €	5 €	5 €	0 €	5 €
Cartons	70 €	70 €	48 €	48 €	35 €	50 €
Bois	80 €	80 €	100 €	100 €	110 €	125 €
Emballages ménagers	230 €	220 €	235 €	235 €	244 €	248 €
Expérimentation LMV				335 €	344 €	317 €

Fig. 42 – Tarification des traitements à la tonne reçue

## 4.4 Les charges générales

Le tableau de la figure 43 présente l'évolution des charges générales. On observe que ces charges sont en augmentation de 0,57% en 2014. Elles représentent 6,0% des dépenses totales de fonctionnement. C'est le chapitre 011 qui présente la hausse la plus forte : 4 858 € soit 8,9%. Cette hausse est due aux frais de changement de locaux administratifs (déménagement et pose de lignes téléphoniques), de frais de gestion des archives et d'assistance pour la passation des marchés d'assurances.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chapitre 011: Charges à caractère général	30 599	40 414	41 258	37 132	54 383	59 241
Chapitre 012: Charges de personnel (administratif)	100 517	120 915	122 522	127 886	128 641	125 966
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante (indemnité élus)	12 277	12 320	11 811	11 575	11 812	9 792
Chapitre 66: Charges financières (intérêts des emprunts)	36 627	2 957	3 702	3 232	2 741	2 227
Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	14 217	14 499	5 558	18 088	8 117	9 976
Autres	0	0	0	0	357	20
<b>Totaux</b>	<b>194 236</b>	<b>191 104</b>	<b>184 850</b>	<b>197 913</b>	<b>206 052</b>	<b>207 220</b>
<i>Ratio charges générales / dépenses totales</i>	<i>6,3%</i>	<i>6,0%</i>	<i>5,8%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,0%</i>

Fig. 43 –Charges générales : répartition par grands postes

## 5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

---

Après deux années de baisse, la production totale d'ordures ménagères résiduelles en 2014 s'est stabilisée (légère remontée de 0,2%). Cela n'a pas permis de « neutraliser » l'impact de l'augmentation du taux de TVA sur les différentes prestations qui est passée de 7% à 10% au début de cette année. Les dépenses de gestion des OMR ont donc progressé de plus de 3%. Le coût unitaire de traitement par habitant atteint 31€.

Des incidents techniques et un incendie ont affecté le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique de Vedène qui n'a pas pu absorber la totalité du flux d'OMR à traiter. La proportion de déchets dirigés en centre de stockage a ainsi doublé par rapport à 2013. Le flux envoyé en valorisation énergétique reste cependant majoritaire (66%). Par ailleurs, il est incontestable que le niveau de valorisation matière et organique reste très marginal. L'abandon du projet de création d'une unité de valorisation organique des biodéchets sur le territoire de la commune du Thor ne fait que différer la possibilité d'améliorer cette situation.

Simultanément, la quantité de déchets pris en compte par la déchetterie industrielle a progressé de 9,6%, ce qui a entraîné une hausse de près de 10% des dépenses. A elle seule la quantité d'emballages ménagers collectés par LMV a progressé de 21,5%. La participation de LMV à l'opération nationale expérimentale d'extension des consignes de tri des plastiques à de nouveaux matériaux (films plastiques, pots de yaourt et barquettes en polystyrène) a dopé le geste de tri de la population depuis 2013. On peut regretter cependant que la proportion de refus de tri dans les emballages ménagers soit en augmentation pour les deux communautés LMV et CCPSMV.

Si globalement les ratios qui mesurent la production de déchets par habitant évoluent dans le bon sens comme ceux qui mesurent le niveau de collecte des recyclables, il reste que ces mouvements sont lents. Ces ratios sont en général moins bons que les ratios nationaux.

Il paraît pourtant possible de réduire sensiblement la quantité d'OMR en étant plus strict sur les conditions de collecte. En effet, les OMR contiennent une forte proportion de déchets recyclables (cartons, bouteilles, verre, etc.), de déchets verts et de déchets de marchés (biodéchets) et de déchets non ménagers (déchets d'entreprises). L'impact sur les dépenses en serait immédiat.

Parallèlement la séparation des biodéchets permettrait de réduire d'autant les flux dont le traitement est soumis à la TGAP : incinération et stockage. Cela réduirait la dépendance du Syndicat vis-à-vis d'un secteur d'activité de moins en moins concurrentiel.

-OO-

# Annexe 1

## Traitement des OMR - Solutions mises en œuvre – détails des calculs

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Stockage en ISDND</b>	<b>19 853</b>	<b>19 832</b>	<b>17 185</b>	<b>5 994</b>	<b>4 065</b>	<b>8 123</b>
<b>Réceptionné par UVE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 418</b>	<b>18 900</b>	<b>20 424</b>	<b>16 308</b>
Valo. énergétique	-	5 335	18 520	20 165	18 520	16 157
Valo. matière (alu, acier) hors mâchefer	-	83	380	259	380	151
<b>Réceptionné par Unité de compostage sur OMR brutes</b>	<b>6 005</b>	<b>5 956</b>	<b>2 853</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Stockage	3 333	3 306	1 682	-	-	-
Valo. énergétique	-	-	399	-	-	-
Valo. organique	2 564	2 590	751	-	-	-
Valo. matière (acier)	108	60	21	-	-	-
<b>Synthèse des tonnages traités</b>	<b>25 858</b>	<b>25 788</b>	<b>25 456</b>	<b>24 894</b>	<b>24 489</b>	<b>24 431</b>
Stockage	23 186	23 138	18 867	5 994	4 065	8 123
Valo. énergétique	-	-	5 734	18 520	20 165	16 157
Valo. organique	2 564	2 590	751	-	-	0
Valo. matière (acier + alu)	108	60	104	380	259	151

## Annexe 2

LMV	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Reçu en centre de tri (en tonnes)	530,5	563,5	561,4	695,1	757,5	920,6
Pertes et refus	96,6	97,9	103,3	105,4	112,7	160,3
Perte matière centre de tri	23,2	24,5	24,5	30,7	33,0	38,5
Refus (erreurs de tri)	73,4	73,4	78,9	74,7	79,7	121,8
Produits valorisés	434,0	465,7	458,1	589,8	644,8	760,3
Flaconnage plastique	130,2	148,3	145,6	194,6	218,1	263,7
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	21,5	21,5	23,2	29,6	27,8	30,9
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	197,8	213,2	206,8	265,5	298,6	354,0
Boîtes métalliques (acier et alu)	69,8	67,6	68,3	83,9	83,2	91,1
Films polyéthylène + sac de tri	14,7	15,1	14,3	16,1	17,2	20,7

Ratios						
Taux de valorisation	81,8%	82,6%	81,6%	84,8%	85,1%	82,6%
Erreurs de tri	14,5%	13,6%	14,7%	11,2%	11,0%	13,8%

Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	33 611	33 472	33 387	32 795	33 014	33 528
Flaconnage plastique	3,9	4,4	4,4	5,9 <sup>2</sup>	6,6 <sup>2</sup>	7,9 <sup>2</sup>
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,6	0,6	0,7	0,9	0,8	0,9
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	5,9	6,4	6,2	8,1	9,0	10,6
Boîtes métalliques (acier et alu)	2,1	2,0	2,0	2,6	2,5	2,7

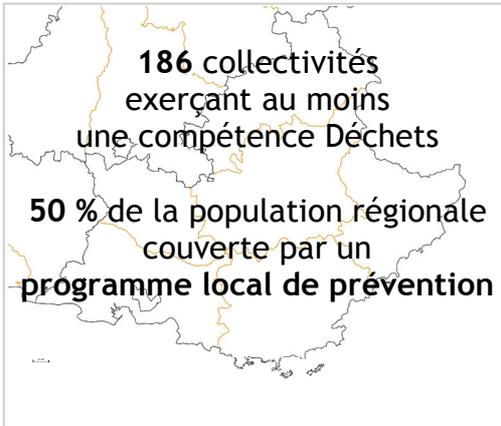
CCPSM V	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Reçu en centre de tri (en tonnes)	310,5	373,2	362,6	395,1	395,1	414,2
Pertes et refus	63,9	78,7	73,2	75,6	74,8	101,2
Perte matière centre de tri	10,2	12,3	12,0	11,7	11,5	11,2
Refus (erreurs de tri)	53,7	66,4	61,2	63,9	63,3	90,1
Produits valorisés	246,5	294,5	289,4	319,6	332,0	312,9
Flaconnage plastique	91,9	108,7	95,6	88,5	85,5	78,3
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	12,5	15,1	13,9	12,4	11,7	10,2
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	104,8	130,1	141,4	183,5	201,8	190,3
Boîtes métalliques (acier et alu)	36,6	40,1	37,3	33,6	31,8	33,1
Films polyéthylène + sac de tri	0,8	0,4	1,2	1,6	1,4	1,0

Ratios						
Taux de valorisation	79,4%	78,9%	79,8%	80,9%	81,6%	75,6%
Erreurs de tri	17,9%	18,4%	17,5%	16,7%	16,0%	22,4%

Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	19 446	20 258	20 425	20 435	20 572	20 630
Flaconnage plastique	4,7	5,4	4,7	4,3	4,2	3,8
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	5,4	6,4	6,9	9,0	9,8	9,2
Boîtes métalliques (acier et alu)	1,9	2,0	1,8	1,6	1,5	1,6

<sup>2</sup> Y compris les nouvelles résines (pots de yaourt, barquettes, polystyrène)

## CHIFFRES CLÉS 2012 - PACA



6 départements	
Alpes-de-Haute-Provence (04)	162 926 hab.
Hautes-Alpes (05)	141 412 hab.
Alpes-Maritimes (06)	1 078 877 hab.
Bouches-du-Rhône (13)	1 982 426 hab.
Var (83)	1 019 912 hab.
Vaucluse (84)	551 887 hab.
<b>PACA</b>	<b>4 937 440 hab.</b>

Source INSEE 2012 - SINOE

### Les flux gérés par les collectivités

- ◆ **3 511 000 t** de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit 721 kg/hab. desservis
- ⇒ **2 310 000 t** d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA), soit 468 kg/hab. dont **2 053 000 t** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr), soit 416 kg/hab.
- ⇒ **88 000 t** d'autres déchets collectés séparativement
- ⇒ **1 113 000 t** de déchets collectés dans les **298 déchèteries**, soit 232 kg/hab., collectant : la majorité des **5 000 t** de Déchets Dangereux des Ménages (DDM), soit 1 kg/hab. et **16 000 t** de Déchets d'Équipements Électriques Électroniques (DEEE), soit 4 kg/hab.
- ◆ **106 000 tonnes** de boues (matières sèches) issues des 1 055 STEP de la région

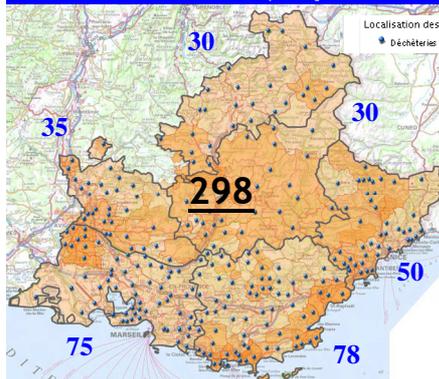
### Les services de collecte des OMA : 2 310 000 t\*

	OMr	Verre	EJM**	OMA
Alpes-de-Haute-Provence (04)	371 kg/hab.	27 kg/hab.	30 kg/hab.	428 kg/hab.
Hautes-Alpes (05)	339 kg/hab.	36 kg/hab.	43 kg/hab.	418 kg/hab.
Alpes-Maritimes (06)	447 kg/hab.	22 kg/hab.	39 kg/hab.	508 kg/hab.
Bouches-du-Rhône (13)	393 kg/hab.	14 kg/hab.	26 kg/hab.	432 kg/hab.
Var (83)	476 kg/hab.	24 kg/hab.	38 kg/hab.	538 kg/hab.
Vaucluse (84)	358 kg/hab.	24 kg/hab.	30 kg/hab.	413 kg/hab.
<b>PACA</b>	<b>416 kg/hab.</b>	<b>20 kg/hab.</b>	<b>32 kg/hab.</b>	<b>468 kg/hab.</b>
			<b>France (2011)</b>	<b>365 kg/hab.</b>

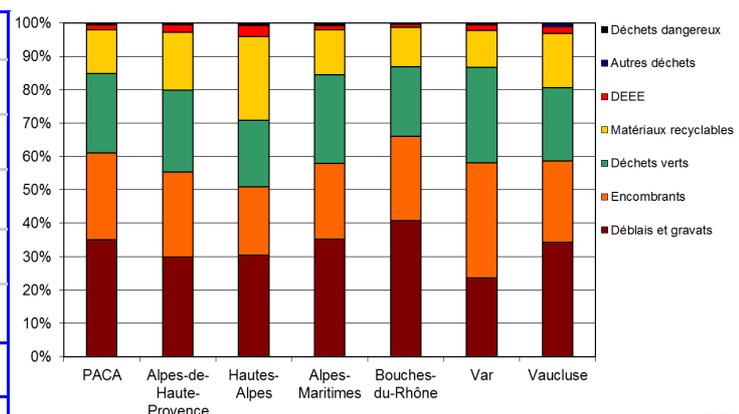
**PACA : - 1,6%**  
d'OMA/hab.  
entre 2011 et 2012

**Objectif Grenelle :**  
-7%  
entre 2008 et 2013

### Les déchèteries (et points relais) : 1 113 000 t



04	285 kg/hab.
05	344 kg/hab.
06	214 kg/hab.
13	241 kg/hab.
83	252 kg/hab.
84	192 kg/hab.
<b>PACA</b>	<b>232 kg/hab.</b>
<b>France (2011)</b>	<b>195 kg/hab.</b>

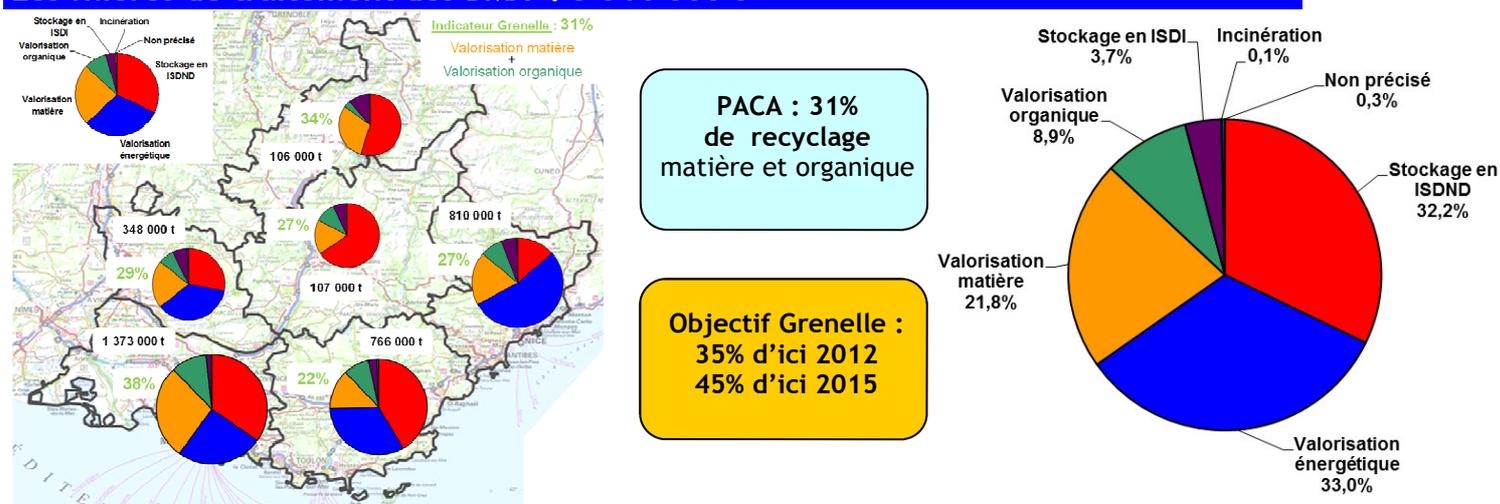


**87 %** des déchèteries acceptent les DDM  
**71 %** des déchèteries acceptent les professionnels  
En moyenne, on compte : **16 600 hab./déchèterie**

## Les compétences « déchets » exercées par les collectivités

	Nombre de collectivités exerçant la compétence :			
	Collecte traditionnelle (OMr)	Collecte sélective	Déchèterie	Traitement
Alpes-de-Hte-Prov.	26	5	22	5
Hautes-Alpes	21	21	19	19
Alpes-Maritimes	18	18	10	8
Bouches-du-Rhône	28	22	19	15
Var	41	31	49	18
Vaucluse	25	20	17	11
<b>PACA</b>	<b>159</b>	<b>117</b>	<b>136</b>	<b>76</b>

## Les filières de traitement des DMA : 3 511 000 t



## Les installations de gestion des déchets : 6 239 000 t entrantes

	Transit	Tri	Compostage	Maturation de mâchefers	UIOM	ISDND	Total
Alpes-de-Hte-Prov.	11	1	5	-	-	1	18
Hautes-Alpes	5	1	3	-	-	3	12
Alpes-Maritimes	13	6	2	-	2	-	23
Bouches-du-Rhône	20	11	13	-	1	7	52
Var	13	2	7	1	1	3	27
Vaucluse	6	4	7	1	1	2	21
<b>PACA</b>	<b>68</b>	<b>25</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>153</b>
Hors région	-	10	5	-	2	3	20

153 installations régionales  
 20 hors région PACA

1 296 000 t de Déchets d'Activités Économiques traités dans les mêmes installations que les DMA

43% en centres de tri  
 30% enfouis en ISDND

Installations de gestion	Tonnages entrants	Les produits sortants
Centres de transit	1 258 000 t (56% des OMr et 18% des matériaux recyclables collectés dans la région)	-
Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	1 804 000 t	206 000 t de lixiviats traités
Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)	1 268 000 t	333 000 t de mâchefers 51 000 t de REFIOMS 37 000 t de métaux valorisés
Centres de tri et centres « multi-filières » (Tri-Mécano-Biologique ou stabilisation des Ordures ménagères)	1 324 000 t dont 32% entrants sur un centre « multi-filière »	541 000 t de refus de tri 691 000 t de matériaux valorisés
Centres de traitement biologique	586 000 t	187 000 t de compost 37 000 t de refus

961 GWh thermiques et électriques valorisés :

3% de la consommation totale brute régionale

7% de la production régionale